



COALITION  
BURUNDAISE  
DES DÉFENSEURS  
DES DROITS DE  
L'HOMME  
CBDDH

## **DECLARATION SUR L'AUTORISATION DE LA COUR PENALE (CPI) A OUVRIR UNE ENQUETE SUR DES CRIMES COMMIS AU BURUNDI.**

La coalition burundaise des défenseurs des droits de l'Homme(CBDDH) se réjouit de la décision de la chambre préliminaire III de la Cour Pénale Internationale qui autorise le Procureur d'ouvrir une enquête sur des crimes qui auraient été commis au Burundi ou par des ressortissants burundais à l'extérieur de leur pays depuis le 26 avril 2015 jusqu'au 26 octobre 2017.

La CBDDH Félicite toute personne physique et/ou morale qui a contribué à la documentation des crimes commis au Burundi, et par la même occasion contribué à la lutte contre l'impunité des crimes afin de rétablir les victimes dans leur dignité ;

La coalition soutient et encourage vivement les défenseurs des droits de l'homme, les avocats des victimes et les partenaires qui ont conjugué leurs efforts pour l'aboutissement du processus jusqu'à l'étape actuelle et les encourage à continuer cette marche vers la justice, dans la solidarité et l'unité

La CBDDH félicite et encourage les victimes qui ont bravé les messages de dissuasion en sollicitant la justice pour honorer la mémoire individuelle et collective des victimes et de tout le peuple burundais ;

La CBDDH rappelle au peuple burundais que la justice constitue une voie obligée pour réparer les crimes commis, doter le pays des dirigeants mains propres qui rassurent tout le monde, mettre fin au cycle de violence et garantir une paix durable ;

A tous ceux qui, de gré ou de force, protestent contre la justice internationale, la CBDDH rappelle le diction Kirundi qui dit « Ahari abagabo ntihagwa ibara ». ( La où il y a des hommes dignes, la catastrophe ne se produit pas). La paralysie des institutions judiciaires burundaises ne doit pas condamner le peuple burundais à un déni de justice et à des crises cycliques. Comme les défenseurs des droits de l'homme ont milité pour que le Burundi ratifie les Statuts de Rome en 2004, de même, ils ne vont rien ménager pour qu'aujourd'hui, le peuple burundais tire profit de ses effets malgré les résistances des coupables qui ne date pas d'aujourd'hui.

La coalition demande aux autorités burundaises de mettre fin à la résistance vaine et contreproductive dirigée contre la justice pénale internationale et la communauté internationale qui ne fait que renforcer l'isolement de l'Etat du Burundi.

Fait le 11/11/2017

Pour la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme  
Vital NSHIMIRIMANA,

Président